



LOUIS SCHWEITZER
COMMISSAIRE GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

SEGOLENE NEUVILLE
SECRETARIE D'ÉTAT CHARGÉE DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION
AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SANTÉ

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} août 2016



Ouverture du « Concours handicap et innovation : autonomie à tous les âges de la vie et conception universelle » dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir

Le cahier des charges du « Concours handicap et innovation : autonomie à tous les âges de la vie et conception universelle », annoncé le 19 mai dernier par le Président de la République, François Hollande, lors de la Conférence nationale du handicap, a été officiellement publié.

Ce concours, conduit en collaboration avec le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 2 M€. Il est conduit dans le cadre de l'action « Projets industriels d'avenir » du Programme d'investissements d'avenir, pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et opérée par bpifrance.

Il a pour objectif de soutenir le développement au sein de PME de produits et de services répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et d'accompagner l'essor des solutions favorisant notamment l'accessibilité, la stimulation cognitive, la robotique d'assistance et de rééducation.

Cet appel à projets fondés sur une innovation, technologique ou non, a pour ambition de fédérer les PME de tous les secteurs concernés autour de ces enjeux pour permettre progressivement l'émergence d'une demande de solutions par les individus eux-mêmes, et non uniquement par les institutions médico-sociales.

Le concours est ouvert jusqu'au 28 septembre 2016 à 12 heures. Son cahier des charges peut être trouvé sur le site <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs>.

Contacts presse :

Le service presse du CGI : 01 42 75 65 58

Le service presse de Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 85 57 / cab-phe-presse@sante.gouv.fr

À propos du PIA (Programme d'investissements d'avenir) :

Le Programme d'investissements d'avenir a été doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 38 milliards ont déjà été engagés depuis 2010, sur six axes stratégiques majeurs pour la France de demain :

- l'enseignement supérieur et la formation
- la recherche et sa valorisation
- la modernisation industrielle
- le développement durable
- l'économie numérique
- la santé et les biotechnologies.